

TRHIPS : une application austère.

Une mise en oeuvre soudaine et inacceptable

Les agents qui se déplacent dans le cadre de leur activité professionnelle ont découvert que l'outil DVI allait être remplacé par TRHIPS au 1^{er} décembre 2017. Un changement d'outil soudain et surprenant sur la façon que cela est mené.

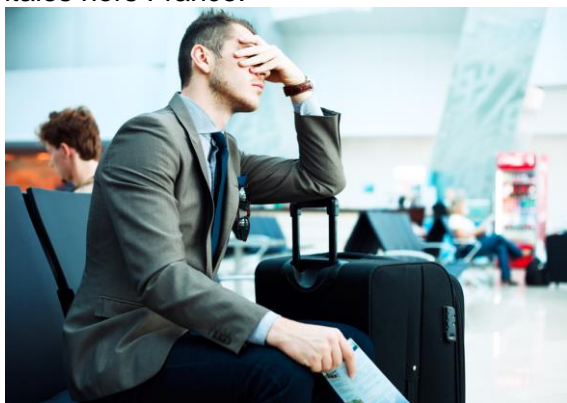
La politique voyage groupe

La politique voyage Groupe définit les grands principes à appliquer pour tout déplacement. Cette politique s'applique aux salariés de **toutes les entités du Groupe** dans le monde.

Tout achat de billetterie (air, fer, mer) et toute location de véhicule courte durée **s'effectuent obligatoirement par l'Agence de Voyages Groupe** référencée par l'entreprise.

Il est recommandé d'effectuer les réservations pour l'hébergement via l'Agence de Voyages qui utilise également le Portail Hébergement Groupe pour les réservations des voyageurs.

Le montant maximum autorisé à respecter est de 140 € HT/nuitée (petit déjeuner inclus), et de 200 € HT/nuitée (petit déjeuner inclus) pour les capitales hors France.



L'outil DVI

Jusqu'à présent l'outil DVI permettait d'effectuer les réservations de voyages.

Les agents avaient la possibilité de préciser des éléments liés aux horaires d'arrivée ou de départ, ainsi que des préférences liées aux lieux d'hébergement.



L'outil TRHIPS

Ce nouvel outil impose aux agents de nouvelles règles de fonctionnement et des changements importants. Le déploiement de cet outil informatique applique de façon psychorigide la politique voyage groupe. Il ne tient plus aucun compte des contraintes des agents, le seul objectif est de proposer un déplacement au moindre coût.

Un changement soudain

Cet outil avait fait l'objet d'une présentation lors de l'ICCE du 10 mai 2017, MAIS la mise en œuvre de cet outil était liée à **la sécurité des salariés du groupe à l'étranger** ! Comme l'indique d'ailleurs la signification de TRHIPS : Travel Risk RH Information Planning System...

Il n'était en aucune façon prévu que cet outil allait remplacer DVI et allait être étendue aux déplacements en France...

Alors pourquoi ce changement soudain sans aucune explication à quiconque ?

Est-ce une décision d'un Dirigeant souhaitant faire du zèle ou s'attirer les bonnes grâces du Président LEVY ?

Car les différentes Directions d'EDF, comme les agents et leurs représentants sont mises au pied du mur !

Inacceptable et malhonnête.



Nous demandons le maintien de l'outil DVI pour l'ensemble des agents devant se déplacer en France.

Si la Direction s'entêtait cela s'apparenterait à un délit d'entrave au sein du CCE d'EDF SA, mais également au sein de tous les CE et de tous les CHSCT des établissements d'EDF SA.

Politique sociale... politique quoi ?

Après la fiscalisation des frais de déplacement, EDF décide unilatéralement de continuer à contraindre les agents qui doivent se déplacer dans le cadre de leur activité professionnelle.



Il est déjà inadmissible que les agents soient impactés financièrement du fait de leur déplacement professionnel, mais, cerise sur le gâteau, leurs conditions de travail en pâtiront avec la mise en œuvre de TRHIPS !

FO ne cesse d'alerter le Président LEVY et le COMEX d'EDF SA sur sa politique sociale irresponsable, mais rien n'y fait !

Il semble qu'un rouleau compresseur social est en marche et, quelles qu'en soient les conséquences, les Dirigeants d'EDF continuent à avancer ! Quel est l'objectif recherché par nos dirigeants ?

Nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, la politique menée au sein d'EDF depuis ces dernières années n'amènera rien de bon pour l'entreprise.

EDF fait l'objet d'attaques de la part de l'Union européenne, des concurrents, du gouvernement, accompagné par une propagande médiatique orchestrée. FO préférerait voir le Président LEVY et le COMEX d'EDF SA s'affairer à défendre l'entreprise qui les rémunère plutôt que de prendre des décisions qui n'auront comme conséquence qu'un désengagement des agents et celui-ci n'améliorera en rien la situation de l'entreprise.